



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/63
10 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DE LA HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes
du système des Nations Unies***

Note du secrétariat

Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demandé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 6/30 ne sera pas soumis au Conseil à sa dixième session. Pour que toutes les réponses des gouvernements puissent être prises en considération et afin d'en assurer la traduction, ce rapport sera présenté au Conseil à sa onzième session.

* Soumission tardive.